



PERI-SCOLAIRE – Mai / Juin / Juillet 2026

Demande d'inscription à l'Accueil Périscolaire – CHEVILLY



Nom du responsable légal :



Indiquez le ou les enfant(s) à inscrire :

Nom	Prénom	Né(e) le	Maternelle	Elémentaire	Nom de l'enseignant 2025/26
			☐	☐	
			☐	☐	
			☐	☐	



Adresse complète:



Tél :



E-mail :



N° allocataire CAF : (7 chiffres + 1 lettre) **QF** :



Joindre OBLIGATOIREMENT le justificatif de votre QF CAF
Le QF de référence pour l'année 2026 est celui de Janvier 2026

Avez-vous rempli pour l'année scolaire 2025/ 2026 une fiche de renseignements sanitaires ? oui ☐ non ☐
Si non merci d'en remplir une par enfant. Imprimé disponible sur www.cigalesetgrillons.com, à l'accueil de loisirs, ou au bureau de Cigales et Grillons.

Afin de pouvoir garantir au mieux la sécurité de votre enfant, l'inscription est obligatoire.

Matin de 07h15 à 09h00			Mai 2026					Soir de 16h30 à 18h30		
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)										
	Lundi 4	Mardi 5	Mercredi 6	Jeudi 7	Vend 8	Lundi 11	Mardi 12	Mer 13	Jeudi 14	Vend 15
Matin	☐	☐	ALSH	☐	FERIE	☐	☐	ALSH	FERIE	FERIE
Soir	☐	☐	ALSH	☐	FERIE	☐	☐	ALSH	FERIE	FERIE
	Lundi 18	Mardi 19	Mer 20	Jeudi 21	Vend 22	Lundi 25	Mardi 26	Mer 27	Jeudi 28	Vend 29
Matin	☐	☐	ALSH	☐	☐	FERIE	☐	ALSH	☐	☐
Soir	☐	☐	ALSH	☐	☐	FERIE	☐	ALSH	☐	☐

Matin de 07h15 à 09h00			Juin / Juillet 2026							Soir de 16h30 à 18h30	
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)											
	Lundi 1	Mardi 2	Mer 3	Jeudi 4	Vend 5	Lundi 8	Mardi 9	Mer 10	Jeudi 11	Vend 12	
Matin	☐	☐	ALSH	☐	☐	☐	☐	ALSH	☐	☐	
Soir	☐	☐	ALSH	☐	☐	☐	☐	ALSH	☐	☐	
	Lundi 15	Mardi 16	Mer 17	Jeudi 18	Vend 19	Lundi 22	Mardi 23	Mer 24	Jeudi 25	Vend 26	
Matin	☐	☐	ALSH	☐	☐	☐	☐	ALSH	☐	☐	
Soir	☐	☐	ALSH	☐	☐	☐	☐	ALSH	☐	☐	
	Lundi 29	Mardi 30	Juillet 2026	Mer 01	Jeudi 02	Vend 03					
Matin	☐	☐		ALSH	☐	☐					
Soir	☐	☐		ALSH	☐	☐					

Choisissez votre mode de règlement :



- ☐ Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)
☐ Par chèque ANCV, ANCV Connect ou CESU préfinancés papier uniquement
☐ Par carte bancaire :

Suite à la réglementation en vigueur, pour un paiement par carte bancaire, merci de nous contacter au 02.38.42.15.15

A

Le

Signature :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant

Cigales et Grillons - 18 Bd Aristide Briand - 45000 ORLEANS

Tél : 02.38.42.15.15

www.cigalesetgrillons.com

E-mail: accueil@cigalesetgrillons.com



Qui peut en bénéficier :

Les enfants d'âge maternel et élémentaire scolarisés sur la commune de Chevilly.

Horaires d'accueil :	Lieux :	Restauration :
L'accueil péri-scolaire est ouvert en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis (sauf jours fériés) de 07h15 à 09h00 et de 16h30 à 18h30.	Accueil de Loisirs 8 rue du Stade 45520 CHEVILLY Tél : 02.38.80.11.14	Le goûter est à prévoir par les familles.

*En cas de retard après 18h30 une **pénalité de 10 €** par enfant et par retard sera facturée.*

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

- Les inscriptions peuvent se faire auprès de la direction de l'A.P.S. et au bureau de l'association « Cigales et Grillons ». Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com et renvoyés par mail à accueil@cigalesetgrillons.com.
- La date limite d'inscription est fixée au 15 de chaque mois pour le mois suivant. Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement.
- En cas de retard répétés après 18h30, malgré les pénalités, Cigales et Grillons notifiera alors l'exclusion de l'enfant, considérant que les dispositifs de la commune ne constituent pas le mode de garde approprié à l'enfant.
- Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année. Sans celle-ci, votre enfant ne pourra pas être accueilli.
- Les inscriptions se font à la séance selon la fréquentation choisie (matin ET/OU après-midi).

Les tarifs s'entendent à la séance avec un taux d'effort

TARIF 2026	Taux d'effort	Plafond minimum	Plafond maximum
Périscolaire matin	0,4 %	0,783 €	3,00 €
Périscolaire soir	0,4 %	0,783 €	3,00 €
Pénalité de retard après 18h30	10 € par retard et par enfant		

La facturation se fera en fin de mois suivant les présences réelles de vos enfants.

Mais l'inscription reste obligatoire.

Merci de fournir votre justificatif de QF CAF

Païement / Mode de règlement possible et facilité de paiement

Les factures vous seront envoyées chaque fin de mois et le paiement sera à nous faire parvenir sous 8 jours. Les prestations facturées seront les présences réelles de vos enfants.

- ▶ Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser svp au dos du chèque nom et prénom de l'enfant et le lieu d'accueil)
- ▶ Par carte bancaire
- ▶ Par chèques Vacances ANCV ou ANCV Connect
- ▶ Par TICKETS CESU papier uniquement

En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toutes situations particulières